EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice: 12
Présents: 08
Votants: 10

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze novembre**, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 05 novembre 2024

<u>Présents</u>: Mmes CHASSELOUP, COUDERC, LEBLANC,

MM BOURDEAU, SEBERT, FAUGERE, DELSOL, SICAUD.

<u>Absents</u>: Mmes FAUCONNIER, PLAITANT,

MM SOULIVET, DUBANT.

Pouvoirs: Mme FAUCONNIER à Mme COUDERC,

M. DUBANT à M. SICAUD.

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Début de séance : 20H30

ORDRE DU JOUR

- 1. Décision modificative n°4 Budget Commune (achat tables école, ISOMAG 2ème salle)
- 2. Décision modificative n°2 Budget Assainissement
- 3. Délibération participation et adhésion (après projet) Mutuelle santé et Prévoyance 2025
- 4. Augmentation des heures adjoint technique cantine de 31h à 32h
- 5. Subvention de 40 € à l'association COOL MUSIC
- 6. Délibération sur la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de publics de distribution de gaz**
- 7. Fin de stage, titularisation adjoint administratif au 1^{er} novembre 2024
- 8. Nomination assistant de prévention
- 9. Partenariat avec la CCE fête de l'asperge
- 10. Redevance Agence de l'eau et assainissement*
- 11. Achat véhicule utilitaire et emprunt*
- Questions diverses
- *Points rajoutés à l'ordre du jour après approbation du conseil
- ** Point modifié (suite à erreur) après approbation du conseil

PROCÈS-VERBAL

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il a d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du 07 octobre 2024.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

1- Décision modificative n°4 – Budget Commune (achat tables école, ISOMAG 2ème salle)

Afin de solder les factures d'achat de tables pour l'école et de travaux acoustiques des salles associatives, et pour que l'équilibre budgétaire puisse être respecté et les comptes correspondants crédités, une décision modificative a été établie. Une augmentation de crédits de $9.000,00 \in$ étant nécessaire, un virement de la section de fonctionnement a été effectué pour approvisionner les comptes de la section investissement. Un montant de $5.100,00 \in$ a été versé au compte 2138-10006, un montant de $1.000,00 \in$ au compte 2184-10002 et un montant de $2.900,00 \in$ au compte 2138.

➤ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2- Décision modificative n°2 – Budget Assainissement

Afin de budgétiser les amortissements nécessaires pour l'année 2024 initialement prévus pour un montant de $11.440,00 \in$ et qui s'élèvent finalement à $11.573,00 \in$, et pour que l'équilibre budgétaire puisse être respecté et les comptes correspondants crédités, une décision modificative a été établie. Une augmentation de crédits de $133,00 \in$ étant nécessaire, une opération d'ordre entre section a été effectuée.

➤ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 - Délibération participation et adhésion (après projet) — Mutuelle santé et Prévoyance 2025

Suite à la validation par le Comité Social Territorial du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde du projet de délibération concernant le nouveau prestataire santé à compter du 1^{er} janvier 2025, les employés de la collectivité auront la possibilité d'adhérer à la MNFCT pour le risque Santé et à Territoria Mutuelle pour le risque Prévoyance. Dans le cas d'une adhésion, une participation financière de la commune sera accordée comme suit :

- Pour le risque Santé : 33 € par agent et par mois,
- Pour le risque Prévoyance : 11 € par agent et par mois.
 - Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - Augmentation des heures adjoint technique cantine de 31h à 32h

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Madame Christine VIOU, Adjoint Technique en charge de la cantine. En effet, toutes les semaines, elle va faire les courses à Blaye. Sa durée hebdomadaire de travail passera de 31 heures à 32 heures à compter du 1^{er} décembre 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5 - Subvention de 40 € à l'association COOL MUSIC

Madame le Maire a informé le Conseil Municipal de l'acquisition opérée pour la Commune par l'Association COOL MUSIC. Il s'agit d'une armoire d'un montant de $40,00 \in$. Madame le Maire a proposé le remboursement de cette somme à l'Association COOL MUSIC.

> Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

<u>6 - Délibération sur la Redevance d'Occupation du Domaine Public</u> par les ouvrages des réseaux de publics de distribution de gaz

L'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz donne lieu à versement d'une redevance. Madame le Maire a proposé au Conseil Municipal de fixer le taux permettant de calculer le montant de cette redevance. La valeur de 0,035 ϵ /mètre de canalisation a été retenue.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7 - Fin de stage, titularisation adjoint administratif au 1^{er} novembre 2024

Un arrêté a été établi dans le but de titulariser Madame Florence DAMET à l'issue de sa période de stage, soit à compter du 1^{er} novembre 2024. Dorénavant, Madame Florence DAMET sera fonctionnaire des collectivités territoriales.

> Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8- Nomination assistant de prévention

Dans le cadre de la prévention qui comporte le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), l'assistant de prévention est un agent obligatoirement désigné dans toutes les collectivités. Il est un conseiller, acteur de l'organisation de la sécurité, désigné pour assister l'autorité territoriale dans l'accomplissement de sa responsabilité d'employeur et de décideur, dans les domaines de la protection de la santé, de l'hygiène et de la sécurité du travail. Madame le Maire a proposé de nommer Madame Florence DAMET pour cette mission d'assistant de prévention. Un arrêté portant nomination sera établi à son nom. Afin de clarifier les moyens et responsabilités de chacun, une lettre de cadrage sera rédigée. Après nomination, l'assistant de prévention devra recevoir une formation initiale puis continue.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9- Partenariat avec la CCE fête de l'asperge

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de partenariat avec la Communauté de Communes de l'Estuaire dans le cadre de la prochaine édition de la Fête de l'Asperge.

Le Conseil Municipal a procédé au vote.

```
3 « POUR » (2 + 1 pouvoir)
7 « CONTRE » (6 + 1 pouvoir)
```

Le Conseil Municipal décide de ne pas accepter le partenariat financier mais une aide technique pourra être proposée.

10- Redevance Agence de l'eau et assainissement*

Madame le Maire a informé le Conseil Municipal d'une modification des modalités de définition et de perception des redevances de l'Agence de l'Eau. La mise en œuvre de cette réforme se fera en deux temps : en 2025 (pour les factures émises à partir du 1^{er} janvier 2025) avec des redevances « forfaitaires » puis à partir de 2026 avec des redevances variables en fonction de la performance du service.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ce point sera revu en détail à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

11- Achat véhicule utilitaire et emprunt*

Madame le Maire a informé le Conseil Municipal de la panne de moteur du véhicule communal et présenté à l'assemblée la proposition commerciale du Garage Renault pour un véhicule d'occasion d'un montant de $17490.00 \in TTC$.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ce point sera revu en détail à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Questions diverses

❖ Le Conseil Municipal a décidé d'organiser le repas communal traditionnellement offert aux Mazionnais âgés de plus de 65 ans. La date sera choisie selon les disponibilités de la salle des fêtes. Une demande de devis sera adressée à différents traiteurs.

- ❖ Madame le Maire et sa première adjointe ont informé le Conseil Municipal de leur présence à la conférence de presse prévue le jeudi 14 novembre 2024 à Saint Vivien de Blaye. Cinquante-deux communes se réuniront pour faire connaître à la presse leur opposition à l'arrêt de la collecte en porte-à-porte du Smicval.
- Monsieur Gérard FAUGERE a signalé que les toilettes de la salle des associations n'étaient pas propres.
- ❖ Le marché de Noël de Mazion aura lieu le samedi 07 décembre 2024 de 9 heures à 18 heures à la salle des fêtes.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 04 décembre 2024 à 20H00 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00